



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

27ème EDITION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE

THEME : « RESTAURATION- TERRE- REPRISE : Des Terres saines pour reconstruire en mieux »

Le Message de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

La journée du 17 juin de chaque année a été retenue par les Nations Unies comme « Journée Mondiale de Lutte Contre la Désertification et la Sécheresse ». Cette Journée adoptée le 17 juin 1992 lors de la mise en place de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNUCLD), a pour but de sensibiliser et de rappeler, chaque fois, les dangers de la désertification et de la sécheresse dans le monde.

Selon les critères de cette Convention, la désertification est la dégradation des sols dans les zones arides et semi-arides. Chaque année, ce sont des milliers d'hectares de sols fertiles qui disparaissent. Quand les sols sont fragilisés, le couvert végétal s'amenuise et le climat impitoyable fait le reste.

Le phénomène de la désertification touche 4 milliards ha de terres émergées, soit près du quart de la surface terrestre, qui est de 15 milliards ha. Le nombre de personnes touchées directement par le problème est en forte croissance. On estime que presque 50 000 personnes meurent chaque année des suites des affres de la sécheresse et de la désertification, qui nuisent à l'environnement et aux modes de vie des populations. Leurs effets ont des impacts plus globaux : perte de la biodiversité, changements climatiques ; diminution des ressources en eaux. La dégradation des terres, étroitement liée à l'activité humaine, constitue à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté croissante, de même qu'une entrave majeure au développement durable des zones affectées.

Les pratiques de feux de brousse incontrôlés, l'élevage transhumant, les coupes illégales d'arbres pour la recherche du bois énergie, les pratiques inappropriées dans l'agriculture de subsistance, l'exploitation illégale des ressources minières et la destruction continue des mangroves constituent encore des facteurs de dégradation importants.

Au Cameroun, un rapport réalisé en 2017 dans le cadre de la neutralité de dégradation des terres (NDT), montre que 12 millions d'ha de terres et des paysages sont dégradés, dont 8 millions d'ha dans les trois régions septentrionales considérées comme zones prioritaires.

Il faut inverser la tendance à la dégradation

« Des terres saines pour reconstruire en mieux » est le thème de la célébration de cette année. Par ce thème, les Nations Unies interpellent le monde entier à transformer les terres dégradées en terres saines. La restauration des forêts, des zones humides et autres écosystèmes atténue les effets du changement climatique et rétablit les défenses naturelles contre les catastrophes et les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les tempêtes de sable et de poussière. Cette restauration des terres dégradées favorise également la résilience économique, la création d'emplois, l'augmentation des revenus et la sécurité alimentaire. Elle tend par ailleurs à la sauvegarde de la biodiversité et permet de piéger le carbone atmosphérique à l'origine du réchauffement de notre planète.

Le Gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable mène ses actions de lutte à travers des activités telles que l'Opération Sahel Vert et l'Aménagement du Bassin versant de la Bénoué, qui a intégré depuis quelques temps, l'usage du bambou pour restaurer les berges du fleuve. A ce jour, plus de 30.000 ha de terre ont pu ainsi être restaurés.



Par ailleurs, il est réconfortant de constater, qu'à côté des pouvoirs publics, divers autres intervenants (société civile, ONGs, associations et entreprises), avec l'appui des partenaires techniques et financiers, ont pris conscience de l'importance de cette lutte. Ils s'investissent de plus en plus dans ce domaine. Mais les interventions pour lutter efficacement contre la sécheresse et l'avancée du désert sont onéreuses et nécessitent un effort soutenu et durable.

Dans cette perspective, des initiatives importantes, soutenues par la Coopération, sont en cours de maturation.

Il s'agit notamment de l'initiative AFR100 envisagée avec l'appui de la coopération allemande. Elle prévoit la restauration d'un minimum de dix mille hectares des paysages dégradés dans la zone dite prioritaire, à savoir les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua.

Il s'agit également de la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte de l'Union Africaine. Les négociations pour obtenir ses financements sont en cours. Sa réalisation contribuera à relever, de manière considérable, les défis environnementaux posés par la sécheresse et la désertification dans notre pays.

Plusieurs autres initiatives privées accompagnent les efforts des pouvoirs publics à travers des actions de reboisements à caractère individuel ou communautaire, des aménagements d'espaces de productions agricoles et pastorales, des appuis d'ONGs engagées dans la lutte contre la désertification, etc. Mais tous ces efforts demeurent largement insuffisants, pour inverser la tendance à l'avancée du désert. **Nous devons agir davantage.**

La décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, qui commence cette année, est l'occasion d'intensifier et d'étendre nos efforts afin de prévenir, de stopper, ou d'inverser les phénomènes de perte et de dégradation de nos écosystèmes.

En créant et en réorganisant le Comité Interrégional de Lutte contre la Sécheresse dans le Nord (CILSN) en 2019, le Chef de l'Etat, S.E Paul BIYA a tenu à renforcer le dispositif de lutte contre la désertification dans les Régions septentrionales, par une meilleure présence et un meilleur déploiement des activités sur le terrain. La pleine opérationnalisation des missions et des activités de cette structure stratégique devrait contribuer significativement à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Nous devons tous, chacun en ce qui le concerne, contribuer à la sensibilisation des populations vulnérables, pour les préparer à mieux exploiter et à mieux reconstruire pour avoir des terres plus saines, ce qui permettra de lutter plus efficacement contre la pauvreté, tout en préservant notre environnement.

J'invite particulièrement les femmes, les jeunes et les opérateurs du secteur privé à s'impliquer davantage dans la lutte contre la dégradation des terres et des paysages. Ensemble, nous pouvons parvenir à restaurer nos douze millions d'hectares de paysages et de terres dégradés.

NON ! La désertification n'est ni une fatalité, ni un phénomène irréversible.

NON ! Nous ne devons pas baisser les bras face à ce fléau.

OUI ! Avec un peu plus de volonté, il est possible de restaurer durablement les sols dégradés et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées.

**Le Ministre
HELE Pierre**